ID: 011-200035855-20201117-20200198-DE

20200198

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE:** 

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30

Denis BOUILLEUX,

Jean-Marc

GAIANI,

Philippe

Jacqueline

Karole

Claire

Bruno

**SOUS-DOMAINE: DECISIONS** BUDGETAIRES

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Casteinaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de

Pierre

Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,

Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nícole MARTIN, Patrick MAUGARD,

Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,

Christophe

Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON.

Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,

DARCHY,

BARBAUD,

Javier

PRADEL.

RATABOUIL,

GALINIER,

Eliane

DEUMIER,

GREFFIER,

CAFFIER.

Alain

PERLES.

Brigitte

**BOURGEOIS** 

DE

Elisabeth

**Philippe** 

Martine

Nicolas

Henri

Hélène

Didier

BATIGNE,

CALMETTES,

MOYER.

CASA.

GIRAL.

ESCAFRE,

GUIRAUD,

POISSON.

PUEBLA.

RAUZY.

Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Pascal ASSEMAT,

**OBJET:** 

Convention tripartite d'application de l'article 4-1 du décret n°2020-371 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises

Le nombre de

Convocation du conseil en date du 10 novembre 2020

délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Guv

Alain

Pascale

Francois

Danielle

Bernard

Jean-François

Jean-Francois

Jean-Pierre

BONDOUY.

BOUSQUET.

CRAVERO,

DEMANGEOT.

PECH.

Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

FABRE, Audrey

GLEIZES.

POUZADOUX.

QUAGLIERI.

**CERTIFIE EXECUTOIRE PAR** RECEPTION

PREFECTURE LE :

conseillers Conseillers titulaires remplacés suppléants : par MERIC Pascale CRAVERO, René Didier MAERTEN par Jean-Francois GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

PAR PUBLICATION

LE

Dominique . **DUBLOIS** Philippe GREFFIER, **Procurations:** à à Hélène GIRAL, Bernard **GRIMAUD** Préscillia **GRANIER** Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à

PAR DELEGATION LE

Bernard PECH.

Excusés: Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Absents: Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le

ID: 011-200035855-20201117-20200198-DE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 17-II;

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 2 ;

Vu l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, notamment ses articles 4-1 et 5;

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer une convention tripartite avec l'Etat et le Conseil Régional afin d'attribuer des subventions de trésorerie aux entreprises au titre du Fonds de Solidarité.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature d'une convention tripartite avec l'Etat et le Conseil Régional afin d'attribuer des subventions de trésorerie aux entreprises au titre du Fonds de Solidarité.

PRECISE que l'aide complémentaire de la Communauté de Communes sera de 500 € par projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER